

Conseils pour le partenaire

Vous avez vraisemblablement eu un contact sexuel avec une personne chez qui une infection sexuellement transmissible (IST) a été diagnostiquée. L'infection diagnostiquée est la suivante : (à inscrire uniquement si le patient le désire).

Cette personne tient à vous informer afin que vous puissiez faire les analyses nécessaires et recevoir un traitement adéquat. Une IST ne donne pas toujours de symptômes, il est donc important de vous faire dépister même si vous n'avez pas de plaintes particulières.

Nous vous recommandons de prendre contact avec un médecin ou un planning familial afin de réaliser un dépistage des IST.

Pourquoi est-ce important ?

- Si une IST est diagnostiquée chez vous, un traitement pourra être mis en route. Prenez rapidement un rendez-vous chez un médecin.
- Afin d'éviter que votre/vos partenaire(s) soi(en)t contaminé(s).
- Si vous êtes atteint d'une IST, vous pouvez à votre tour prévenir vos contacts afin qu'ils se fassent dépister. Votre médecin traitant peut vous aider à ce sujet.

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez plus d'informations sur les IST et leur prévention, vous pouvez prendre contact avec un médecin, un centre de dépistage ou un planning familial (<http://www.loveattitude.be>). Des informations sont également disponibles sur le site internet <https://depistage.be/> ou <https://preventionsida.org/>

Si cette lettre vous a été transmise par un médecin, sachez qu'il est soumis au secret médical pour son patient ainsi que pour vous.

Talon à présenter au médecin consulté

- Un dépistage global des IST est indiqué (pas uniquement l'IST diagnostiquée chez le partenaire) : une recherche de gonocoques, chlamydia, syphilis, HIV, hépatite B et C au moyen d'un examen clinique, microbiologique et d'une prise de sang, suivi d'examens de contrôle après un intervalle de temps adéquat.
- L'utilisation de matériel de prélèvement adéquat est importante : contactez votre laboratoire à ce sujet.
- Vous trouverez plus d'informations à propos du dépistage sur le site www.ssmg.be, chapitre « Aide à la consultation », rubrique Santé sexuelle/IST